

Slick®

Fongicide contre les principales maladies des arbres fruitiers, du colza, des cultures maraîchères, des baies et de la vigne.

Description du produit en bref

Slick est un fongicide systémique avec une action préventive et curative ayant un large spectre d'efficacité. Slick s'applique sur un grand nombre de cultures.

Matières actives

250 g/l Difénoconazole

Formulation

Emulsion concentrée (EC)

Trademark

Syngenta AG, Basel

Numéro d'homologation

W-5056-2

Mode d'action

Le **Difénoconazole** fait partie du groupe chimique des triazole. Il est absorbé par les feuilles et les organes herbacés des végétaux. Il est doté de propriétés systémiques. Il agit sur les champignons au moment de leur pénétration dans la plante et durant la formation de leurs suçoirs (haustoria). Il perturbe la biosynthèse des stérols. Sur divers champignons, il possède également une très bonne action inhibitrice de la sporulation (action stoppante ou éradicante).

Utilisation Arboriculture

Abricotiers

Dosage : 0.02 % contre la moniliose dès le début de la floraison, la maladie criblée dès le débourrement et contre l'oïdium des abricotiers après floraison uniquement en mélange avec Captan S WG (0.1 %). Max. 4 traitements par année. Délai d'attente : 3 semaines. Application par voie aérienne sur

abricotier Dosage : 0.32 l/ha pour lutter contre le moniliose (*Monilia laxa*) et la maladie criblée (*Stigmina carpophila*).

Le dosage indiqué s'applique à un volume de haie foliaire de 10'000 m³ par ha. Conformément aux instructions de l'OFAG, le dosage doit être adapté au volume des arbres.

Cerisiers

Dosage : 0.02 % en mélange avec 0.05 % Atollan contre la cylindrosporiose, la maladie criblée, la moniliose des fleurs, des rameaux et des fruits des cerisiers dès le débourrement. Délai d'attente : 3 semaines. Au maximum 4 traitements par an.

Le dosage indiqué s'applique à un volume de haie foliaire de 10'000 m³ par ha. Conformément aux instructions de l'OFAG, le dosage doit être adapté au volume des arbres.

Fruits à noyaux

Dosage : 0,02% contre la moniliose et la maladie criblée en mélange avec Atollan (0,05%) dès le début de la floraison. Max. 4 traitements par année. Délai d'attente 3 semaines.

Le dosage indiqué s'applique à un volume de haie foliaire de 10'000 m³ par ha. Conformément aux instructions de l'OFAG, le dosage doit être adapté au volume des arbres.

Fruits à pépins

Dosage : 0.015 % contre la tavelure, l'oïdium, les monilioses des fruits et des fleurs ainsi que la rouille grillagée des fruits à pépins en mélange avec Captan S WG (0.1 %) jusqu'à fin juillet ou avec

Atollan (0.05 %) jusqu'à fin juin. Max. 4 applications par an. Observer les restrictions d'emploi de Captan S WG. Délai d'attente : 3 semaines.

Le dosage indiqué s'applique à un volume de haie foliaire de 10'000 m³ par ha. Conformément aux instructions de l'OFAG, le dosage doit être adapté au volume des arbres.

Pêcher / Nectarine

Dosage : 0.02 % en mélange avec Captan S WG (0.1 %) contre l'oïdium du pêcher après floraison et contre la moniliose et la maladie criblée des prunus dès le débourrement. Max. 4 traitements par année. Délai d'attente : 3 semaines.

Dosage : 0.03 % contre la cloque du pêcher et l'oïdium dès le débournement jusqu'au début de la floraison. A partir de la floraison utiliser 0.02 %. Max. 4 traitements par année. Délai d'attente : 3 semaines.

Le dosage indiqué s'applique à un volume de haie foliaire de 10'000 m³ par ha. Conformément aux instructions de l'OFAG, le dosage doit être adapté au volume des arbres.

Pruniers

Dosage : 0.02 % en mélange avec Atollan (0.05 %) contre la maladie criblée, la moniliose des fleurs rameaux et des fruits après le débourrement et contre la rouille des pruniers après la floraison. Max. 4 traitements par année. Délai d'attente : 3 semaines.

Le dosage indiqué s'applique à un volume de haie foliaire de 10'000 m³ par ha. Conformément aux instructions de l'OFAG, le dosage doit être adapté au volume des arbres.

Utilisation Céréales

Blé

Dosage : 0.5 l/ha contre la rouille brune, la rouille jaune et l'oïdium. Traitement au stade BBCH 32-61. Une seule application par année.

Utilisation Cultures de baies

Espèces de Ribes

Dosage : 0.5 l/ha (0.05 %) contre l'oïdium. Avant la floraison et après la récolte uniquement.

La concentration indiquée se réfère à un volume d'eau de base de 1000 l par ha. Le dosage se réfère

au stade de la mise à fruits (50 à 90% des fruits présents), volume de haie 7'500 m³/ha.

Fraises

Dosage : 0.5 l/ha (0.05%) contre l'oïdium. Premier traitement au début de l'attaque, traitements suivants à intervalles de 8–14 jours. 4 traitements au maximum par année. Délai d'attente : 3 semaines.

La concentration indiquée se réfère à un volume d'eau de base de 1000 l par ha. Le dosage indiqué se réfère aux stades pleine floraison et le début de la coloration rouge des fruits, 4 plants par m².

Framboises

Dosage : 0.5 l/ha (0.05 %) contre la rouille. Avant la floraison et après la récolte uniquement. La concentration indiquée se réfère à un volume d'eau de base de 1000 l par ha. Pour les framboises d'été et les mûres, le dosage indiqué se réfère aux stades du début de la floraison et de la pleine floraison, volume de haie 10'000 m³ par ha. Pour les framboises d'automne, le dosage indiqué se réfère aux stades des boutons floraux penchants et les premières fleurs ouvertes, volume de haie 7'500 m³ par ha.

Utilisation Cultures maraîchères

Ail

Dosage : 0.5 l/ha contre les taches pourpres (*Alternaria porri*), la cladosporiose des oignons (*Cladosporium spp.*) et la rouille (*Puccinia allii*). Application lors de l'apparition des premiers symptômes. Traitements suivants à intervalle de 7–10 jours. Délai d'attente : 2 semaines. 4 traitements au maximum par année.

Asperges

Dosage : 0.5 l/ha contre la brûlure des feuilles (*Stemphylium botryosum*) et la rouille (*Puccinia asparagii*). En été, après la récolte lors de l'apparition des premiers signes de la maladie. 4 traitements au maximum par année.

Betteraves à salade

Dosage : 0.5 l/ha contre cercosporiose et ramulariose lors de l'apparition des premiers symptômes. Traitements suivants à intervalles de 14–28 jours. Délai d'attente : 2 semaines. 4 traitements au maximum par année.

Carottes

Dosage : 0.5 l/ha contre l'alternariose de la carotte (*Alternaria dauci*) lors de l'apparition des premiers symptômes jusqu'à la fin de la croissance du feuillage. Traitements suivants après 12–14 jours. Délai d'attente : 2 semaines. 4 traitements au maximum par année.

Céleri

Dosage : 0.5 l/ha contre la septoriose du céleri (*Septoria apii*). Application avant la fermeture des plantes, au plus tard lors de l'apparition des premières taches foliaires. Traitements suivants à intervalles de 12–14 jours. Délai d'attente : 2 semaines. 4 traitements au maximum par année.

Chicorée

(uniquement en production de racines) Dosage : 0.5 l/ha contre l'alternariose, l'oïdium et les rouilles. Délai d'attente : 3 semaines. Au maximum 1 traitement par culture.

Chicorée scarole, chicorée frisée

Dosage : 0.5 l/ha contre l'oïdium des astéracées dès l'apparition des premiers symptômes jusqu'à 3 semaines avant la récolte. Max. 4 traitements par année.

Dosage : 0.5 l/ha contre l'antracnose de la laitue (*Marssonina panattoniana*) après la plantation jusqu'à 21 jours avant la récolte. Max. 4 traitements au maximum par année.

Choux (toutes les variétés)

Dosage : 0.5 l/ha contre l'alternariose du chou (*Alternaria spp.*) et des maladies fongiques des feuilles lors de l'apparition des premiers symptômes (chou-fleur : avant la formation des fleurs). Répétition à intervalle de 12–14 jours. Délai d'attente : 2 semaines. 4 traitements au maximum par année.

Ciboulette

Dosage : 0.5 l/ha contre la cladosporiose des oignons jusqu'à 1 semaine après la coupe. Délai d'attente : 3 semaines. 4 traitements au maximum par année.

Concombres

Dosage : 0.05 % contre la gommose (*Cladosporium cucumerinum*, *Didymella bryoniae*) lors de l'apparition des premiers symptômes. Traitements suivants à intervalles de 7–10 jours. Délai d'attente :

3 jours. Uniquement en serre. 4 traitements au maximum par année.

Courges à peau comestible

Dosage : 0.5 l/ha contre l'alternariose, la cladosporiose et l'oïdium des cucurbitacées. Délai d'attente : 3 semaines. Application à partir du début de l'attaque. 4 traitements au maximum par année.

Echalottes

Dosage : 0.5 l/ha contre les taches pourpres (*Alternaria porri*), la cladosporiose des oignons (*Cladosporium spp.*) et la rouille (*Puccinia allii*). Application lors de l'apparition des premiers symptômes. Traitements suivants à intervalle de 7–10 jours. Délai d'attente : 2 semaines. 4 traitements au maximum par année.

Fines herbes

Dosage : 0.5 l/ha contre maladies fongiques des feuilles. Délai d'attente : 2 semaines. Au maximum 4 traitements par culture.

Laitues pommées (laitue pommée, laitue iceberg, laitue Batavia, laitue romaine)

Dosage : 0.5 l/ha contre l'antracnose de la laitue (*Marssonina panattoniana*) après la plantation jusqu'à 21 jours avant la récolte. Délai d'attente : 3 semaines. 4 traitements au maximum par année.

Mâche, rampon

Dosage : 0.5 l/ha contre l'oïdium peu après le repiquage jusqu'au stade 4-feuilles. 4 traitements au maximum par année.

Oignons

Dosage : 0.5 l/ha contre les taches pourpres (*Alternaria porri*), la cladosporiose des oignons (*Cladosporium spp.*) et la rouille (*Puccinia allii*). Application lors de l'apparition des premiers symptômes. Traitements suivants à intervalle de 7–10 jours. Délai d'attente : 2 semaines. 4 traitements au maximum par année.

Panais

Dosage : 0.5 l/ha contre maladies fongiques des feuilles. Délai d'attente : 2 semaines. Au maximum 4 traitements par culture.

Persil

Dosage : 0.5 l/ha contre la septoriose et l'alternariose jusqu'à 1 semaine après la coupe.

Délai d'attente : 3 semaines. 4 traitements au maximum par année.

Poireaux

Dosage : 0.5 l/ha contre les taches pourpres (*Alternaria porri*), la cladosporiose des oignons (*Cladosporium spp.*) et la rouille (*Puccinia allii*). Application lors de l'apparition des premiers symptômes. Traitements suivants à intervalle de 7–10 jours. Délai d'attente : 2 semaines. 4 traitements au maximum par année.

Rhubarbe

Dosage : 0.5 l/ha contre maladies fongiques des feuilles. Délai d'attente : 2 semaines. Au maximum 4 traitements par culture.

Tomates

Dosage : 0.05 % contre l'oïdium (*Erysiphe spp.*), l'alternariose et la septoriose lors de l'apparition des premiers symptômes. Traitements suivants à intervalles de 7–14 jours. 4 traitements au maximum par année.

Utilisation Cultures ornementales

Arbres et arbustes (hors forêt)

Dosage : 0.05 % contre la moniliose, les maladies fongiques des feuilles, l'oïdium et les rouilles. Au maximum 3 traitements par culture à intervalle de 10-14 jours.

Cultures florales et plantes vertes

Dosage : 0.05 % contre les maladies fongiques des feuilles, l'oïdium et les rouilles. Au maximum 3 traitements par culture à intervalle de 10-14 jours .

Rosiers

Dosage : 0.05 % contre la maladie des taches noires, les maladies fongiques des feuilles, l'oïdium et les rouilles. Au maximum 3 traitements par culture à intervalle de 10-14 jours.

Utilisation Grandes cultures

Betteraves à sucre et fourragères

Dosage : 0.5 l/ha contre la cercosporiose et la ramulariose. Application au début des premières attaques.

Colza

Dosage : 0.5 l/ha contre le chancre collet et de la tige (*Phoma lingam*) lors d'attaque visible sur les feuilles (BBCH 20–27). Une seule application,

normalement en octobre ; pour les semis tardifs en mars éventuellement.

Pommes de terre (plantons et consommation)

Dosage : 0.5 l/ha contre l'alternariose, à partir du début de l'attaque. 4 traitements au maximum par parcelle et par année. Délai d'attente : 3 semaines. Délai d'attente pommes de terre précoces : 7 jours. Slick est miscible avec les fongicides anti-mildiou.

Utilisation Viticulture

Vigne

Dosage : 0.0125 % (1.5–2 dl/ha) ; jusqu'à mi-août au plus tard contre l'oïdium (*Uncinula necator*), le rougeot parasitaire de la vigne (*Pseudopeziza tracheiphila*) (en mélange avec 0.1 % de Folpet 80 WG) et le black-rot (*Guignardia bidwellii*), max. 3 applications. Le dosage est adapté en fonction du développement foliaire, du mode de conduite et de la technique d'application conformément aux prescriptions de la Station Fédérale de Changins/Wädenswil. Convient également au traitement par voie aérienne.

Restrictions

Les dosages pour l'arboriculture se basent sur un volume d'eau de 1'600 l/ha et un volume d'arbre de 10'000 m³/ha. Dans les cultures mentionnées, Slick doit être utilisé au maximum 4 fois par saison et 3 fois en viticulture. SPe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques respecter une zone non traitée de 20 m (roses, plantes vertes et plantes fleuries, arboriculture, cultures de baies) et de 50 m (arbres et arbustes) par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG. Arbres et arbustes, cultures maraîchères, fraises : SPe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques, le risque de ruissellement doit être réduit de 2 points selon les instructions de l'OFAG. Cultures fleuries, plantes vertes, roses, pommes de terre, tomates : SPe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques, le risque de ruissellement doit être réduit de 1 point selon les instructions de l'OFAG. Baies, cultures maraîchères : SPe 1 : Pour protéger les organismes du sol, 3 traitements par parcelle et par année au maximum avec des produits contenant du difénoconazole. Plantes ornementales : SPe 1 : Pour protéger les organismes du sol, 3 traitements au maximum par parcelle et par an avec, au total, pas plus de 500 g de substance active difénoconazole.

Miscibilité

Slick est miscible avec nos fongicides Atollan, Captan S WG, Folpet 80 WG, Amarel Folpet DF, Amarel Cuivre DF, Vincare avec nos insecticides Nissosstar, Kanemite, Gazelle, ainsi qu'avec les produits Goëmar et Régalis. Slick n'est pas miscible avec Cercobin. Consulter les instructions d'emploi des produits partenaires.

Production sous label et PI

Il faut tenir compte des lignes directrices PI (PER) et des indications des productions sous LABEL. PI (PER):

Conditions climatiques

L'efficacité du produit n'est pas altérée si des précipitations surviennent au plus tôt 4 heures après le traitement.

Indications de risques particuliers et conseils de prudence

Pour une utilisation conforme des produits, seules les indications du mode d'emploi sur/ou joint à l'emballage font foi.

Restes et emballages vides

Les restes de produits doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits. Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et déposés dans une décharge.

Indications pour l'acheteur

Nous garantissons que la composition du produit dans son emballage d'origine fermé, correspond aux indications mentionnées sur les étiquettes. Nous déclinons toute responsabilité pour des conséquences directes ou indirectes liées à un entreposage ou à une application non conforme aux recommandations légales, à une mauvaise qualité d'application ou au non-respect des bonnes pratiques agronomiques. De nombreux facteurs, spécialement les particularités régionales, comme par exemple la structure du sol, les variétés et les conditions climatiques peuvent avoir une incidence négative sur l'efficacité souhaitée du produit, voire même aboutir à des dégâts sur les plantes cultivées traitées. Pour des préjudices de cet ordre, nous déclinons toute responsabilité.

Mention d'avertissement

DANGER

Phrases H

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. **H319** Provoque une sévère irritation des yeux. **H410** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. **H302** Nocif en cas d'ingestion.

Phrases EUH

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Phrases P

P102 À conserver hors de portée des enfants.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P331 NE PAS faire vomir.
P391 Recueillir le produit répandu.
P501 Éliminer le contenu/récipient en prenant toutes précautions d'usage.
RRV Emploi interdit sur les toits et les terrasses, sur les aires d'entreposage, sur les routes, les chemins et les places, sur les talus et les bandes de verdure le long des routes et des voies ferrées.
SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.



GHS07



GHS08



GHS09

En cas d'urgence, intoxications

Centre d'information toxicologique à Zurich, Tél. 145
ou 044 251 66 66.

Emballage

10 05 39 pdf_datasheet_artikel_typ_ à 0.25 l

10 05 39 pdf_datasheet_artikel_typ_ à

Emballage

10 01 96 Emballage simple à 1 l

10 01 96 Carton à 12 x 1 l

Emballage

10 02 47 Emballage simple à 5 l

10 02 47 Carton à 4 x 5 l

Contact

Stähler Suisse SA

Henzmannstrasse 17 A

4800 Zofingen

Tél: 062 746 80 00

Fax: 062 746 80 08

info@staehler.ch

<http://www.staehler.ch>